

Paris aura lieu à 1 heure 45. Le président et les membres du Comité International s'y rendront. Les « mémoriaux » qui seront déposés sur les trois tombes sont de larges guirlandes de roses et d'hortensias longues de trois mètres et drapées de crépon de soie bleu pour la Grèce, rouge pour la France et l'Angleterre avec des nœuds de faille blanche portant des inscriptions appropriées.

* * *

Un service de librairie placé sous la direction de M. R. Depagniat, fonctionnera à la Sorbonne durant le Congrès de façon que les Congressistes puissent se procurer les publications olympiques, tels que les volumes de la Revue, les compte-rendus des Congrès de Bruxelles et de Lausanne et autres documents dont ils pourraient avoir besoin.

* * *

Quelques renseignements concernant les fêtes. C'est au Cercle du Bois de Boulogne qu'aura lieu le dimanche soir, 14 juin, le grand dîner offert par le comte et la comtesse Albert de Bertier de Sauvigny en l'honneur du Comité International.

Le jour de l'excursion au Château de Maintenon, un train spécial partira de la gare de Paris-Montparnasse à 2 heures 40 de l'après-midi et arrivera à Maintenon à 3 heures 33. Le train spécial de retour quittera Maintenon à 5 heures 25 pour arriver à Paris à 6 heures 35.

Le Ministre de Suède à Paris et la comtesse de Gyldenstolpe ont fait connaître leur intention de donner une réception en l'honneur du Congrès. La date en sera ultérieurement fixée.



PARTIE OFFICIELLE.



Bulletin du Comité International Olympique.

Le règlement intérieur suivant sera observé au cours du Congrès :

I. Le Congrès fixera à sa première séance son ordre du jour général et arrêtera chaque matin son ordre du jour spécial.

II. Chaque orateur parlera de sa place. Aucun orateur ne devra garder

la parole plus de cinq minutes de suite. Chaque orateur sera prié de remettre aux secrétaires au cours de la séance, un bref résumé des paroles prononcées par lui.

III. Au début de chaque séance le protocole des décisions prises à la séance précédente sera lu au Congrès.

IV. Il ne pourra être formé de commissions permanentes au cours du Congrès.

